

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 28

Pouvoirs : 4

Votants : 32

N°2021-60

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 juillet deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer.

Suppléants présents :

Pouvoirs : François Chaulet à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Alain Duris pouvoir à Maryse Thomas, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Bruno Grancoing pouvoir à Sylvie Germond, Hervé Mazeaud pouvoir à Maryse Parverie, Bertrand Jayat pouvoir à Christophe Gérourard

Secrétaire de séance : Louis Furlaud

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Président du SYDED 87 : prévention des bio-déchets.

Monsieur le Président rappelle qu'en date du lundi 05 juillet 2021, la commission « Ordures Ménagères » s'est réunie pour étudier la convention de partenariat entre le SYDED 87 et la Communauté de Communes Ouest Limousin relative à la prévention et à la gestion des bio-déchets.

Au préalable, une présentation rapide de quelques données réglementaires et chiffrées, permettant de remettre le sujet en perspective, a été effectuée.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 fixe un objectif ambitieux de réduction à la source des déchets. Celle-ci est complétée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020, et généralisant le tri à la source des bio-déchets à atteindre avant le 31 décembre 2023.

La mise en place de dispositifs de tri à la source des bio-déchets constitue un des moyens pour les collectivités permettant à la fois, de détourner les bio-déchets des ordures ménagères, de favoriser le compostage domestique et collectif, et de mettre en place les conditions de déploiement des alternatives au brûlage de déchets verts.

La Communauté de Communes Ouest Limousin agit depuis plusieurs années en faveur du tri des déchets avec notamment la mise en place de la tarification incitative. Ces mesures, si elles contribuent à une diminution de la quantité globale de déchets produits, peuvent encore être améliorées.

La Communauté de Communes a pour principal objectif d'apporter une solution pour réduire la production de déchets sur son territoire en promouvant la prévention et la gestion autonome des bio-déchets notamment par la pratique du broyage des végétaux.

La Communauté de Communes Ouest Limousin souhaite mettre en place un projet relevant de l'intérêt général en créant un nouveau service :

- à destination des particuliers par le prêt de broyeur électrique pour faciliter le broyage des végétaux à domicile,
- à destination des communes de son territoire par le prêt d'un broyeur professionnel.

Les membres de la commission « Ordures Ménagères » se sont prononcés favorablement pour proposer au Conseil Communautaire que cette convention soit signée jusqu'au 31 décembre 2022, et que ce nouveau dispositif soit mis en œuvre.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** les termes de la convention de partenariat entre le SYDED 87 et la Communauté de Communes Ouest Limousin relative à la prévention, et à la gestion des bio-déchets,

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le SYDED 87 et la Communauté de Communes Ouest Limousin relative à la prévention et à la gestion des bio-déchets.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD